

En plus des services auxquels vous avez accès par l'entremise de Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI) de votre région, les programmes financiers gouvernementaux suivants peuvent vous être offerts :

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)

Si vous avez une incapacité et avez besoin d'aide pour vos frais de subsistance, vous pourriez être admissible au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH). Offres du POSPH :

- une aide financière pour vous aider, vous et votre famille, à payer les frais de subsistance essentiels.
- les avantages pour votre santé et celle de votre famille, y compris les médicaments sur ordonnance et les soins de la vue.
- vous aider à trouver et à garder un emploi et à faire progresser votre carrière.

Communiquez avec le bureau du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESSC) de votre région pour obtenir de plus amples renseignements sur le POSPH.

Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)

Le Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) peut vous aider, ainsi que votre famille, à épargner pour l'avenir. Un REEI peut accumuler des intérêts en franchise d'impôt jusqu'à ce qu'il soit retiré du régime.

Le gouvernement peut verser des cotisations si votre revenu familial est faible ou modeste, que vous cotisiez ou non à votre régime. Il peut également accorder des subventions sur la base de contributions de contrepartie provenant de sources privées.

Le gouvernement offre jusqu'à 20 000 \$ en bons et 70 000 \$ en subventions aux personnes admissibles.

Ces cotisations gouvernementales sont versées à votre REEI jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 49 ans. Toute cotisation à votre REEI n'aura aucune incidence sur vos autres prestations fédérales comme la Prestation canadienne pour enfants, le crédit pour taxe sur les produits et services, les prestations de la Sécurité de la vieillesse et l'assurance-emploi.

Besoin de plus amples renseignements?

Pour en savoir plus sur ces services, communiquez avec le SOPDI de votre région, le bureau local du MESSC, 2-1-1, ou visitez sopdi.ca.

RESTEZ BRANCHÉS!
sopdi.ca



Mars 2021

